

Pouvoir disciplinaire : identifier les marges de manœuvre de l'employeur et sécuriser ses pratiques

Vendredi 6 novembre 2015 (9h - 12h30)

Animé par **Pierre-Jacques CASTANET**, Avocat au Barreau de Paris, spécialisé en droit social, Cabinet Chemouli Dalin Stoloff et Associés

Offre Pack
Conférence
+ Atelier
= 15 %*
de remise !

Objectifs

- **Maîtriser les procédures disciplinaires** pour éviter les risques de contentieux
- **Faire le point sur les dernières évolutions** de la jurisprudence

- **Sécuriser vos enquêtes disciplinaires**
- **Identifier les comportements à adopter** lors des entretiens disciplinaires et préalables
- **Echanger sur les cas particuliers** de vos entreprises

Programme

1. Procédure disciplinaire

- La phase d'investigation : quelle méthodologie privilégier ?
 - Quand prendre l'initiative d'une enquête ?
 - Quelles étapes faut-il respecter ?
 - Quand et comment faut-il associer les représentants du personnel ?
 - Etendue et limites du pouvoir d'investigation de l'employeur
 - Période transitoire entre la fin de l'enquête et le début de la procédure disciplinaire : les conséquences sur le fonctionnement de l'entreprise
- La construction du dossier disciplinaire
 - La constitution d'un dossier : une obligation de rigueur et de précision
 - Les pièces indispensables
 - Des principes simples mais incontournables
- Les aspects comportementaux dans l'exercice du pouvoir disciplinaire
 - Quelle conduite adopter en entretiens d'investigations et préalables ?
 - Comment gérer les périodes transitoires : le sort du ou des salarié(s) mis en cause
 - Assistance pendant l'entretien préalable
- La procédure disciplinaire
 - Code du travail et convention collective : bien articuler les règles applicables
- Le choix de la sanction
 - Les critères d'un choix pertinent dans l'échelle des sanctions

- Le recours au règlement intérieur de l'entreprise
- La notification de la sanction
 - La nécessaire motivation de la notification
 - Le respect des délais légaux ou conventionnels
- 2. **Faire le point sur les obligations relatives aux cas particuliers**
 - Le cas des salariés protégés et les risques pénaux
 - Harcèlement, discrimination : le rôle de l'employeur
 - Intimidations, pétition, grève de soutien du salarié, grève de la faim...
 - Echanges sur les cas particuliers des participants
- 3. **Comment réagir en cas de refus du salarié d'exécuter une sanction ?**
- 4. **Le volet contentieux : ce qu'il faut savoir**
 - La position de l'employeur vis-à-vis du salarié, du Conseil des Prud'hommes, des représentants du personnel
- 5. **Le point sur l'état de la jurisprudence sur les questions relatives à l'exercice du pouvoir disciplinaire**
 - Notion de mesure disciplinaire : les dernières précisions
 - Preuve des manquements et utilisation des documents en justice
 - Faute grave, faute lourde, faute et vie personnelle, mise à pied conservatoire : les arrêts récents
 - Garanties contractuelles et dispositions conventionnelles : les impacts sur la procédure

Ce bulletin doit être dûment complété : il est indispensable à la bonne gestion de votre dossier. Retournez ce bulletin à ELEGIA Formation
76 Boulevard Pasteur CS 81626 75737 Paris Cedex 15 - Tél. : 01 81 69 51 51 - Fax : 01 81 69 51 00 - E-mail : elegia@elegia.fr

Nom :
Prénom :
Fonction :
Assistante :
Email :
Téléphone :
Télécopie :
Société :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Resp. formation :
Le :

Oui, je m'inscris :

- à la conférence **Rupture du contrat de travail** du **jeudi 5 novembre 2015**, à Paris (9h - 17h30) (Réf. S15261 - 91081)
Tarif : **994 € HT** soit 1 192,80 € TTC (restauration comprise)
- à l'atelier **Pouvoir disciplinaire** du **vendredi 6 novembre 2015**, à Paris (9h - 12h30) (Réf. S15261 - 14175)
Tarif : **706 € HT** soit 847,20 € TTC
- au **PACK Conférence + Atelier** des **5 et 6 novembre 2015**, à Paris (Réf. S15261 - 14195)
Tarif : **1 445 € HT** au lieu de 1 700 € HT soit une **remise de 15%*** (1 734 € TTC - restauration comprise)

La signature de ce bulletin signifie l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente figurant sur notre site internet www.elegia.fr ou à votre disposition en appelant le 01 81 69 51 51.
*Remise exceptionnelle non cumulable avec d'autres promotions.

Signature et cachet de l'entreprise :

S15261